

6 JANVIER 2015

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 6 janvier 2015 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Patrice Brien, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Jasmin, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Maurice Boudreau, conseiller

Absent : M. Marc Gilbert, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Quatre résidents sont présents.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Prière

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 décembre et sur ajournement du 18 décembre 2014 et la séance extraordinaire du 18 décembre 2014;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Approbation des comptes payables, Rapport des dépenses durant le mois;
6. Correspondance;
7. Dépôt des rapports portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est 100\$ ou plus;;
8. Résolution pour nommer un substitut au maire pour siéger à la MRC du Val-Saint-François;
9. Résolution pour déléguer les responsabilités aux membres du conseil;
10. Résolution pour accepter l'offre de refinancement;
11. Résolution pour modifier le règlement d'emprunt 2008-310;
12. Suivi du dossier bâtiment Caisse populaire;
13. Voirie;
14. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
15. Suivi : Comité;
16. Affaires nouvelles;
17. Période de questions;
18. Levée de la séance;

2015-01-01

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Denis Vel et résolu

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question;
M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2015-01-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE, SUR AJOURNEMENT DU 18 DÉCEMBRE Et EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2014

Considérant que tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie des procès-verbaux du 2 et du 18 décembre 2014;

Qu'une dispense de lecture des procès-verbaux est accordée à Mme René;

Il est proposé par le conseiller Jacques Jasmin et appuyé par le conseiller Réal Vel et résolu

Que les procès-verbaux de la séance régulière du 2 décembre et sur ajournement du 18 décembre ainsi que la séance extraordinaire du 18 décembre 2014 soient acceptés tels que déposés;

M. le maire demande le vote pour l'adoption des procès-verbaux: tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Animalier : Finaliser l'achat d'équipement et relance auprès de la SPA des Cantons concernant les chats;

Achat d'une télévision : Le service de surveillance a opté pour l'achat de matériels sportifs;

Entente des Loisirs : l'entente est signée.

2015-01-03

5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois ;
Proposé par : M. Jacques Jasmin
Appuyé par : M. Denis Vel
Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (= moins TPS et TVQ)

02-110 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	14 678.75
02-220 SÉCURITÉ PUBLIQUE	222.92
02-320 TRANSPORT	15 369.46
02-414 HYGIÈNE DU MILIEU/DÉCHETS DOMESTIQUES	471.12
02-610 AMÉNAGEMENT URBANISME	22.72
02-700 LOISIRS ET CULTURES	
02-900 ADMINISTRATION	

03-000 AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	
SOUS TOTAL	30764.97
Remise fédérale	3484.01
Remise provinciale	9132.65
Ristourne à réclamer (TPS)	1021.00
Ristourne à réclamer (TVQ)	1279.17
REER	1905.30
Total	47 587.10

Rapport des dépenses durant le mois de décembre 2014 : 0\$
Salaires déboursés à la séance au 6 janvier 2015 1114.02\$
(Administration, voirie, urbanisme et épuration, conseil, élection)
Salaires déboursés durant le mois de décembre 2014 3408.74\$
GRAND TOTAL 52 109.86\$

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

2015-01-04

6.1 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ADMQ 2015

Proposé par : Réal Vel
Appuyé par : Jacques Jasmin
Et résolu
Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de renouveler l'adhésion annuelle de Mme René à l'ADMQ pour l'année 2015;
Que les frais soient pris à même le budget prévu à cette fin;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

6.2 RÉOLUTION D'APPUI À LA CSS CONCERNANT LE REGROUPEMENT DES COMMISSIONS SCOLAIRES

PROPOSÉ PAR : RÉAL VEL
APPUYÉ PAR :

Aucun conseiller n'appuie la résolution.
Résolution refusée

7. DÉPÔT DES RAPPORTS PORTANT SUR LA LISTE DES PERSONNES PHYSIQUES AYANT VERSÉ UN OU PLUSIEURS DONS DONT LE TOTAL EST 100\$ OU PLUS

Mme la directrice générale demande à tous les conseillers s'ils avaient reçu des dons de plus de 100\$.
Tous les conseillers présents affirment n'avoir reçu aucun don de 100\$ et plus.

2015-01-05

8. NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE POUR L'ANNÉE 2015

Considérant que nous pouvons nommer un maire suppléant (art.116 CM);

Considérant que conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, nous devons prévoir un substitut pour siéger à la MRC du Val-Saint-François;

Il est proposé par Jacques Jasmin, appuyé par Patrice Brien;

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle nomme le conseiller Réal Vel au poste de maire suppléant pour l'année 2015 et qu'il soit délégué à siéger sur les comités en l'absence du maire;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-01-06

9. RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL EN 2015

Proposé par : Réal Vel

Appuyé par : Denis Vel

Et résolu

Que les membres du conseil siègent sur les comités ou dossiers énumérés ci-après :

Le Larochellois : Patrice Brien

Voirie côté Nord : Patrice Brien

Voirie côté Sud : M. Maurice Boudreau

Loisirs Locaux/intermunicipaux : Marc Gilbert

Incendie : Maurice Boudreau

Trans-appel : Marc Gilbert

Projets courants : Jacques Jasmin

Vérification des chèques : Maurice Boudreau

Comité Sécurité Civile : Jacques Jasmin

Les Fleurons du Québec : Réal Vel

Dossier Carrières et Sablières : Jacques Jasmin.

Centre d'action Bénévole : Denis Vel

Journée de la pêche : Réal et Denis Vel

Milieu Scolaire : Denis Vel

CCU : M. Maurice Boudreau (mandat à renouveler aux 2 ans)

Chambre de Commerce Valcourt et région : Louis Coutu

Décoration de Noël : Réal Vel et Denis Vel

Table des aînés : Jacques Jasmin

Nouveaux arrivants : Jacques Jasmin et Patrice Brien

Chambre de commerce Structure d'accueil : Patrice Brien

M. le maire demande le vote : tous sont en accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. SERVICE DE SURVEILLANCE - OFFRE D'EMPLOI

Une annonce sera publiée dans Le Larochellois en bref pour annoncer le poste.

M. Brien quitte à 20h23 et revient 20h30

2015-01-07

10. REFINANCEMENT PAR BILLET DU PRÊT 268 500\$

IL est proposé par Maurice Boudreau,

Appuyé par RÉAL VEL

Et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc pour son emprunt par billets en date du 13 janvier 2015 au montant de 268 500\$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2008-310. Ce billet est émis au prix de 98,145 CAN pour

chaque 100,00\$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

14 400\$	2,00 %	13 janvier 2016
14 900 \$	2,15 %	13 janvier 2017
15 300\$	2,25 %	13 janvier 2018
15 800\$	2,40 %	13 janvier 2019
208 100\$	2,50%	13 janvier 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2015-01-08

11. MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2008-310

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle souhaite emprunter par billet un montant total de 268 500\$:

RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-310 POUR UN MONTANT DE 268 500\$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS VEL, APPUYÉ PAR JAQUES JASMIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 268 500 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2008-310 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 13 janvier 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016.	14 400 \$
2017.	14 900 \$
2018.	15 300 \$
2019.	15 800 \$
2020.	16 200 \$(à payer en 2020)
2020.	191 900 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt. C'est-à-dire que pour un terme de cinq (5) ans à compter du 13 janvier 2015, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes qu'au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 2008-310, chaque emprunt subséquent devra être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-01-09

12. SUIVI DU DOSSIER « BÂTIMENT CAISSE POPULAIRE »

Considérant que nous avons reçu un projet de bail par les représentants de la Caisse populaire Morilac;
Considérant qu'il contient plusieurs clauses;
Considérant que nous voulons nous assurer que les termes du dit bail nous conviennent également;
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par Maurice Boudreau que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle mandate notre bureau d'avocat pour étudier la promesse de vente et le projet de bail pour nous assurer que les termes soient équitable pour les deux parties.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2015-01-10

13. VOIRIE

Proposé par Jacques Jasmin
Appuyé par Maurice Boudreau
Et résolu,
Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise les travaux d'excavation face au bureau municipal pour enlever la roche qui sort à cause du gel;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

14. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

15. SUIVI : COMITÉ

Comité de Surveillance : M. Denis Vel nous informe que le comité organise un tirage d'un forfait dans un SPA et que la responsable procède actuellement à l'achat de matériels.

2215-01-11

16. AFFAIRES NOUVELLES **16.1 MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL**

Proposé par RÉAL VEL
Appuyé par PATRICE BRIEN
Et résolu
Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle modifie son calendrier des séances du conseil de la façon suivante :
Séance du 3 février est déplacée au 10 février 2015;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16.2 ATELIER DE TRAVAIL

M Coutu demande aux conseillers si l'atelier de travail préparatoire demeure le jeudi précédant la séance du conseil.
Tous les conseillers désirent maintenir cette journée.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Notre inspecteur, M. Brien nous informe qu'il a constaté que divers déchets ont été déposés dans les fossés et qu'au printemps il procédera au ramassage

2015-01-12

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée, il est 20 h 44.

Mme Majella René, gma 1
dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu maire
« en signant le présent procès-
verbal le maire est réputé avoir
signé toutes les résolutions»